

OBJECTIF 1 // Améliorer la reconnaissance et l'entretien des valeurs paysagères du site :

- Identifier et préserver dans le PLU le patrimoine bâti, les éléments de paysage et les continuités écologiques remarquable au titre des articles L.151-19 et L.151-23 [◇];
- Éditer et adjoindre au PLU un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (description des principes d'implantation du bâti, de sa volumétrie, maintien des cônes de vue, équilibre avec la végétation, etc.);
- Sensibiliser les habitants sur les matériaux, les motifs et savoir-faire traditionnels (ravalement de façade, rocaillage, clôtures, ouverture de baies, teintes, hauteurs des constructions, maintien des vues sur la Seine, etc.);
- Repérer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les liaisons douces à conforter sur le secteur dans un esprit de mise en réseau à l'échelle intercommunale [● ●].

OBJECTIF 2 // Pour une démarche d'action collective en faveur du paysage :

- Encourager des démarches de projet partenariales et veiller à leur transparence pour le grand public ;
- Inscrire chaque action dans un projet global à l'échelle du site inscrit ;
- Tisser les complémentarités entre les deux rives de Seine et entretenir leurs relations de covisibilité ;
- Identifier le risque d'inondation et le rapport à l'eau comme des valeurs du site inscrit.

À RETENIR

Un site paysager clé à l'échelle de la vallée de la Seine aux portes du département.

Un site sous influence de projets métropolitains pouvant fragiliser ses qualités naturelles.

Anticiper son avenir par un document d'orientation stratégique.



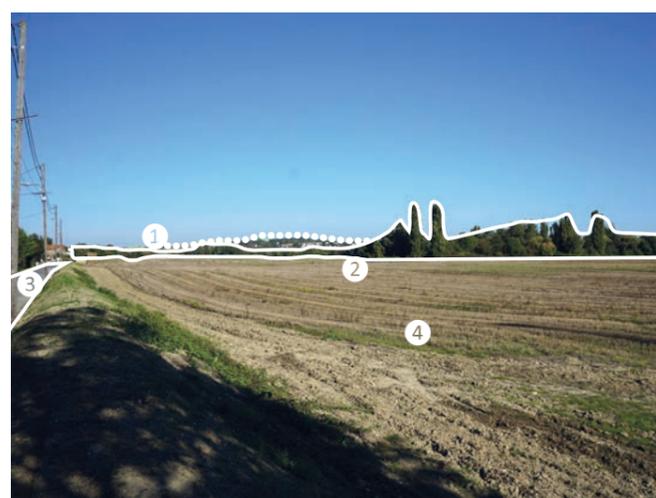
- 1 Maintenir les horizons permettant de lire la géographie du site, à la confluence de deux vallées.
- 2 Préserver des ouvertures dans la ripisylve pour conserver le dialogue entre la plaine et son fleuve.



- 1 Rendre accessible les berges en s'appuyant sur les quais.
- 2 Un corridor d'espaces boisés et un équilibre bâti-végétal, identité du patrimoine naturel de la vallée.



- 1 Un patrimoine bâti à reconquérir.
- 2 Réaménager le parking pour l'inscrire dans le paysage boisé du site.
- 3 Reconnecter les accès de la gare aux sentiers existants pour inviter à découvrir la plaine.



- 1 Préserver la lecture de la ligne de crête du coteau de l'Yerres.
- 2 Protéger et valoriser les espaces humides et les ripisylves présents sur le site.
- 3 Désenclaver la plaine et l'île Brune en garantissant un accès par le chemin de Halage.
- 4 Maintenir l'ouverture sur le grand paysage depuis la plaine du Saussaie et son usage agricole.



DÉFINITION PATRIMONIALE DU SITE INSCRIT

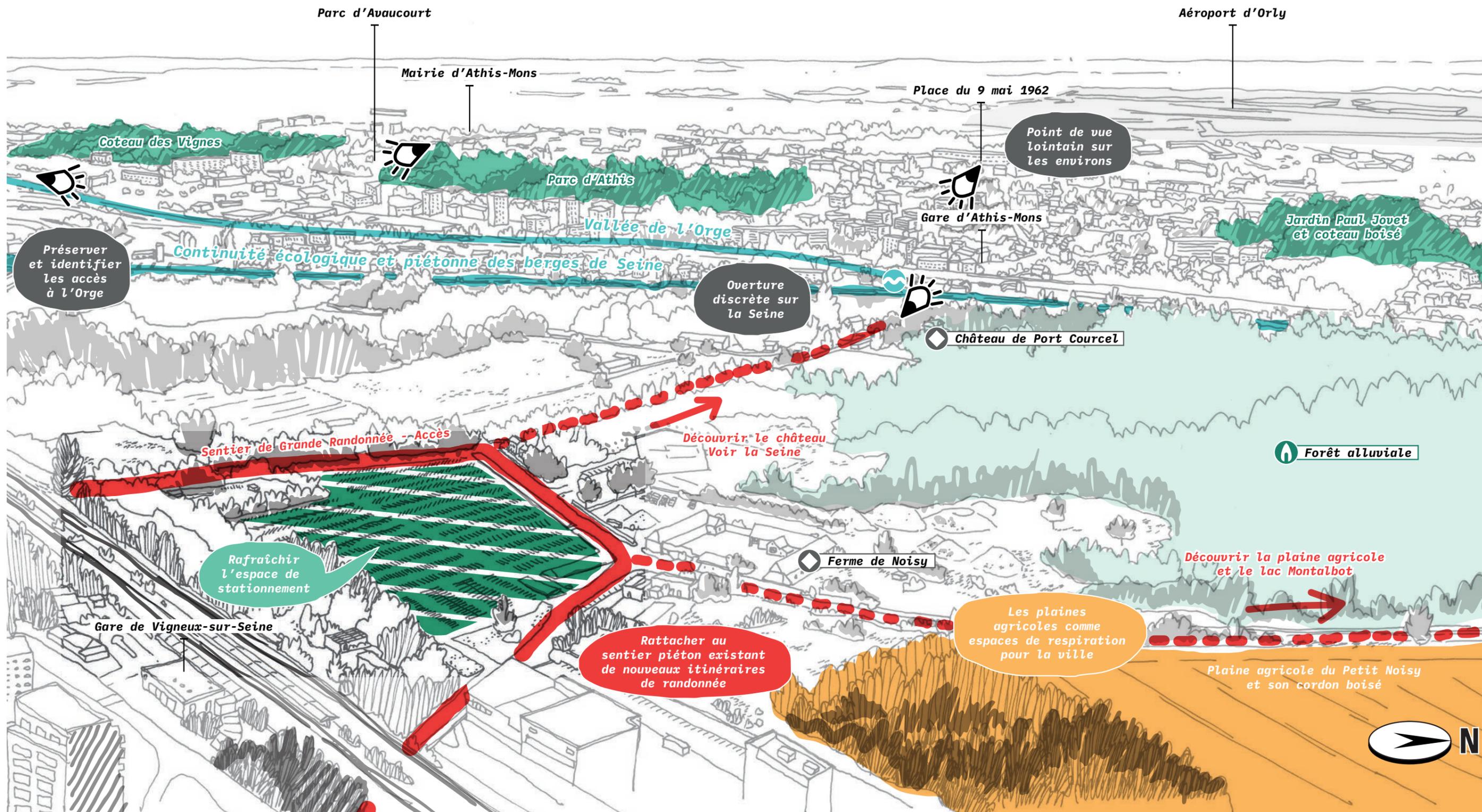
La vallée de la Seine en Essonne se distingue comme une large séquence du fleuve qualifiée par ses coteaux boisés entre une rive droite aux espaces paysagers généreux au contact des forêts domaniales de Rougeau et Sénart, et une rive gauche fortement urbanisée qui se développe sur le plateau agricole.

À la fois proche et éloignée de Paris, elle offre depuis le XVII^e siècle un site recherché en rives de Seine :

d'une part, axe de transport majeur accompagné de l'implantation de grandes industries aux portes de la capitale ;

d'autre part, un cadre de vie pour partie préservé, structuré par les anciens domaines et les quartiers de villégiature bourgeois sur les coteaux tout en offrant sur ses rives un rapport au fleuve intime, lieu de pratiques de loisirs nombreuses, au rythme des crues et des saisons.

définition issue de l'étude du groupement Laborde / Duhamel



La plaine du Petit-Noisy

Un site exceptionnel aux portes de la métropole

- Développer des itinéraires piétons permettant la découverte de la plaine du petit Noisy (balisage, ouverture de nouveaux chemins) depuis les centres urbains (Athis-Mons, Vigneux-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges) et les espaces naturels alentours (lac Montalbot). Inscrire ces nouveaux sentiers dans le prolongement d'itinéraires existants (Accès au GR 2)
- Requalifier le parking au bénéfice d'un espace de stationnement planté et perméable aux eaux de pluie, contribuant à limiter les phénomènes d'îlots de chaleur et à l'expression de la biodiversité
- ◊

Valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti (Château de port Courcel, ferme de Noisy, etc.)
- 🌿

Faire découvrir le patrimoine naturel et écosystémique
- 👁️

Indiquer et entretenir des points de vue de rive à rive dans une relation de covisibilité
- Veiller à l'équilibre entre la canopée végétale et les quartiers habités du coteau d'Athis-Mons
- Assurer la continuité écologique des berges de Seine à travers leur renaturation lorsque cela est nécessaire (sur au moins une des deux rives d'après le SDRIF)
- Valoriser la plaine du petit Noisy dans ses composantes agricoles et naturelles (faune et flore) et veiller au maintien de leur équilibre pour tout projet la concernant (perception géographique du méandre cultivé)
- 🌊

Valoriser les sites remarquables d'un point de vue écologique et hydraulique à l'image de la confluence Seine/Orge